



Comité Départemental d'Ille et Vilaine

REGLEMENT INTERIEUR CDC OPEN VALABLE POUR SAISON 2025

CDC Open-1 Objet :(*) voir Art.1 du règlement national du championnat des clubs (CNC) : le présent Règlement Intérieur du Championnat Départemental des Clubs (CDC OPEN) a pour but de compléter au niveau du CD 35 Pétanque et Jeu Provençal le Règlement du « Championnat National des Clubs »

1^{ère} PARTIE : ARCHITECTURE

CDC Open -2 Niveau territorial :(*) voir Art.2 du règlement CNC (*) : le CDC OPEN est géré par le Comité Ille et Vilaine de Pétanque et Jeu Provençal.

CDC Open-3 Comité de Pilotage : (*) voir Art.3 du règlement CNC

3-1 – Compétences (*) : Les missions du comité de pilotage sont sous contrôle du Comité Directeur du CD 35 Pétanque et Jeu Provençal.

3-2 – Rôle (*) : Gestion complète du championnat CDC OPEN.

3-3 – Règlement intérieur des Comités Départementaux et Régionaux (*)

Le règlement intérieur du CDC ne peut aller à l'encontre du règlement du CNC.

CDC Open-4 Les divisions et les groupes :(*) voir Art.4 du règlement CNC

4.1 – Terminologies à appliquer (*)

Le CDC Open est un championnat à 4 divisions qui se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

2 groupes en 1^{ère} Division, 4 groupes en 2^{ème}, 4 groupes en 3^{ème} et 4 en 4^{ème}

Ces groupes sont composés de 7 ou 8 équipes

Chaque rencontre voit 6 ou 8 équipes jouer sur un même site.

Disposition 2025 : le championnat se déroulera sur 3 journées et demi. 1 match le matin à 9h et 1 autre à 14h pour les 3 premières journées et le dernier à partir de 14 h le dernier dimanche. Pour les matches débutant à 9h, la rencontre doit impérativement être terminée avant la coupure repas .

4.2 – Montée / Descente (*) -

Les montées et les descentes des différentes divisions sont fonction des résultats de nos équipes en CRC.

Sauf précision du Comité Départemental , les montées et les descentes seront déterminées en fonction du tableau suivant :

Descentes CRC En D1	Montee D1 en CRC	Descentes D en D2	Montees D2 en D1	Descentes D2 en D3	Montees D3 en D2	Descente D3 en D4	D4 en
0	1	4	4	8	8	8	8
1	1	5	4	9	8	9	8
2	1	6	4	10	8	10	8

En cas de nombre impair de montées ou de descentes, pour les équipes classées à la même place dans des groupes différents, sera pris en compte l'équipe qui n'a pas fait de forfait ou subi de pénalité, puis

le nombre de points ...-en cas d'égalité de points, prise en compte du coefficient* (*disposition adoptée à cancale le 25 ,nov 2018) – en cas d'égalité de coefficient, prise en compte point average général.

4.3 – Situation des clubs à plusieurs équipes (*)

4.4 – Remplacement d'équipe(s) laissant une place vacante dans une divisions (*)

4.5 – Refus de montée en division supérieure (*)

CDC open -5 Saison sportive & calendrier :(*) voir Art.5 du règlement CNC

5.1 – Saison sportive (*) : Le CDC se déroule

° 3 journées et demi comme expliqué art 4.1

° puis une journée finale avec les vainqueurs de chaque groupe

pour le titre de champion de division pour la D1 –

Pour les 2èmes et 3èmes Division, la journée finale se jouera à plusieurs équipes lors d'un match unique.

Contrairement au critère de classement dans un groupe, à ce niveau, il n'est pas tenu compte du coefficient des équipes pour les titres de champion et l'accession en CRC.

5.2 – Calendrier (*) - Tirage au sort (*) : le calendrier est établi par le Comité de Pilotage.

CDC Open-6 Critères d'attribution d'organisation :(*) voir Art.6 du règlement CNC

CDC Open -7 Charges du club organisateur :(*) voir Art.7 du règlement CNC

Le club organisateur doit préparer les feuilles de matches des diverses rencontres (documents à, disposition sur le site du CD35)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club organisateur selon les barèmes en vigueur.

Les licences doivent être contrôlées en présence de l'arbitre.

Le club organisateur doit prévoir un ordinateur et un lecteur de licences.

Le dimanche soir ou au plus tard le lundi, le club organisateur envoie par mail au référent CDC les résultats des rencontres entre les diverses équipes.

Le lendemain, le club organisateur adresse, par courrier, les feuilles de matches au référent CDC dont les références figurent sur la feuille de match.

CDC open- 8 Arbitrage - Délégation - Transmission des résultats : (*) voir Art.8 du règlement CNC

8.3 les fdm originales sont à envoyer à Joseph Derennes 53 rue de Clairville 35510 Cesson Sévigné-

envoyer la feuille excel d'enregistrement des licences (1 feuille par groupe)- Possibilité d'envoyer cette dernière par mail .à j.derennes@petanquejp35.fr

Résultat à envoyer par mail le soir même àj.derennes@petanquejp35.fr

2ème PARTIE : Les ÉQUIPES

CDC open -9 Participation :(*) voir Art.9 du règlement CNC

9.1 – Non obligation (*)

9.2 – Inscriptions CDC (*)

Les inscriptions des équipes se font uniquement à partir des Comités départementaux et donc

Les inscriptions doivent parvenir au Comité Départemental (feuilles prévues à cet effet) avant la date fixée sur le document.

9.3 – Identification (*) - Cas exceptionnels (*)

9.4 – Modalités (*) : les inscriptions CDC sont gratuites.

9.5 – Tenue vestimentaire (*)- Tenue de club : haut et bas identiques obligatoire pour tous les joueurs. y compris pour le capitaine non-joueur. .

Selon décision du Comité , la tenue peut être déclinée (liséré, petite bande, ...), si couleur identique avec signe distinctif du club.

Cas de joueur(s) en tenue non réglementaire (haut ou (et) bas

) a- Il y a un arbitre

Celui-ci intervient auprès du joueur fautif. Si le joueur ne peut se mettre en conformité avec le règlement , l'arbitre réunit le jury pour constat (un rapport de jury est établi) et interdit la participation du joueur.

Pour mémoire, un jury ne peut prendre une décision contraire au

règlement. b- Il n'y a pas d'arbitre

La responsabilité première incombe au capitaine de l'équipe du joueur qui n'est pas en tenue conforme au règlement. Sur intervention de l'organisateur, du capitaine adverse ou de tout membre du comité, le jury est réuni pour constater les faits (un rapport de jury est rédigé à l'initiative de l'organisateur).

Si, malgré ce qui est écrit ci-dessus, un ou des joueurs participe à une partie, l'équipe concernée serait déclarée perdante par pénalité (0 pt et amende de 30€)

c- Cas où un joueur participe en tenue non conforme au règlement sans intervention de l'organisateur ou du capitaine adverse.

Si cela est avéré (constat lors du passage d'un membre du comité alors que les parties sont en cours, signalement par un autre capitaine d'équipe, autre témoignage, photo...) , Les 2 équipes seraient pénalisées (0 pt - amende de 30€) indépendamment des sanctions disciplinaires qui pourraient en découler pour connivence à l'encontre des 2 capitaines et de l'organisateur;

CDC open -10 Composition Équipes :(*) voir Art.10 du règlement CNC

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, seniors, vétérans) sans aucune obligation.

10.1 – Capitaine (*) : il peut être joueur. Dans ce cas, il doit être inscrit dans la case capitaine **et** dans une case joueur.

Si non joueur, il doit être licencié dans le club et il doit déposer sa licence avec celles des joueurs.

10.2 – Changement d'équipe (*)

Disposition 2020: La 1ère feuille de match fera office de liste initiale. Un joueur qui a joué dans une équipe ne peut changer d'équipe que pour une équipe de division supérieure sans pouvoir redescendre ensuite.

10.3 - Joueurs mutés (*) : un seul joueur muté extra-départemental est autorisé par équipe.

3ème PARTIE: Le JEU

CDC open -11 Principe:(*) voir Art.11 du règlement CNC

Un match est joué par 6 joueurs par équipe avec possibilité de 2 remplaçants, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant:

- une phase en tête à tête avec 6 parties,
- une phase en doublettes avec 3 parties
- une phase en triplettes avec 2 parties.

11.1 - Feuille de match (FdeM) (*) : il appartient aux capitaines de vérifier la FdeM (licences, composition des équipes, mutés extra-départementaux, résultats, ...) et d'y mettre les réserves avant de signer (la vérification des licences doit être faite avec le lecteur de licences & la feuille (mise à disposition sur le site du Comité Régional)« tableau enregistrement licences CRC»)

11.2 - Déroulement d'un match et attribution des points (*) :

Attributions de points : total 36 points répartis comme suit : **6 tête à tête x 2 points par victoire** (0 points si perdu) + **3 doublettes x 4 points par victoire** (0 points si perdu) + **2 triplette x 6 points** (0 points si perdu)

Pour le classement, une victoire rapporte 3pts, un match nul 2pts, une défaite : 1pt Match perdu par forfait ou pénalité: 0pt.

11.3 - Les remplacements (*) éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le TàT.

Modalités de remplacement (*) Lors des phases doublettes, 2 remplacements peuvent être effectués, mais 1 seul par doublette. Il en est de même pour la phase triplettes avec également un seul remplacement par triplette. Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre avant le jet du but de la mène suivante.

LJ

ans tous les cas, le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même partie (par exemple : 1 joueur sorti en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette et idem pour la phase triplette).

CDC open-12

CNC

Critère de classement général des équipes :(*) voir Art.12 du règlement

12.1 - Phase championnat(*)

En cas d'égalité de points au classement dans un groupe en fin de saison entre 2 équipes, priorité est donnée à l'équipe qui n'a pas fait de forfait ou subi de pénalité puis celle qui a le plus petit coefficient(!) (équipe 1 prioritaire face à une équipe, 2, 3...) puis goal-average particulier, goal average général et points « pour », puis il est tenu compte du nombre de parties gagnées lors de la rencontre entre les 2 équipes. *1 - Décision confirmée lors du Congrès du 25 novembre 2018*

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes de même coefficient, il est fait un classement à partir des résultats de ces équipes dans les matches qui les ont opposés.

12.2 - Cas exceptionnels de phases de barrages et poules de qualifications en finale CNC (*)

Déroulement de l'épreuve de tir (*)

En cas d'égalité après les 2 tours, on procédera à l'épreuve de tir appelée« mort subite».

4ème PARTIE : La DISCIPLINE

CDC open -13

Le Jury:(*)

Composition du Jury (*)

Un jury doit impérativement être constitué et affiché (avec signature du Président) avant le début de la compétition.

NB : il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés.

Composition du Jury :

e délégué officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre principal)

'Arbitre principal du championnat

e coach de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être qu'entendus comme témoins)

CDC open -14 Cas de retards de joueurs ou d'équipes :(*) voir Art.14 du règlement CNC

Retard d'un joueur (*) / Retard de plusieurs joueurs (*) / Retard de toute l'équipe (*)

Retard limité à 30mn et non plus 1h

CDC open -15 Forfait et Sanctions Pécuniaires :(*) voir Article 15 du règlement CNC

15.1 – Définition du forfait (*)

15.2 – Amendes pour forfaits (*)

1* pour 1^{er} forfait = 50€ (pour un match) dont 25€ pour le club recevant

2* Forfait de dernière minute avec déplacement de l'équipe adverse: 75€ dont 25€ pour le club recevant et 25€ pour le club ayant fait le déplacement.

3*- pour 2^{ème} = tarif du forfait ci-dessus (50€) + pour forfait général (150€ dont 25€ reversés à chaque club organisateur lésé.

15.3 – Forfait général : Le Forfait général d'une équipe implique sa rétrogradation à la division la plus basse et empêche l'accession d'une autre équipe du club au même niveau.

une équipe championne de groupe déclarant forfait pour la finale est passible d'une amende équivalente à celle d'un forfait général soit 150€

Amende pour pénalité: 30€

Mode de règlement des amendes (*) : Les amendes sont à régler par chèque ou virement au Comité Départemental FFPJP.

-CDC open -16 Fautes et sanctions sportives :(*) voir Article 16 du règlement CNC : Dans tous les cas, il faut réunir le Jury (voir CRC-13) de la compétition avec application pure et simple des textes en vigueur.

16.1 – Fautes collectives commises en tant qu'équipe (*)

Sanctions sportives relatives aux cas cités ci-avant (Forfait, Faute, ...) et pour cas non prévus :

En cas de forfait ou en cas de faute, l'équipe concernée sera déclarée perdante par pénalité pour les matches en question :

Si match gagné, victoire pour adversaire 3 pts (score 19-0), pour elle 0 pt (score 0-

19) Si match perdu, 3 pts pour vainqueur & 0pt pour le perdant et différence au score

:

° inf. à 19 : voir ci-dessus.

° sup. à 19 (ex. 30-6 : dans ce cas score 24-0)

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

16.2 – Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant (*)

CDC open -17 Procédure disciplinaires :(*) voir Art.17 du règlement CNC

17.1 – Fautes d'équipes (voir CDC-16.1) (*)

Déclaration de litige / réclamation (*) : les litiges et réclamations doivent être immédiatement consignés auprès de l'Arbitre (ou du Délégué)

Le Délégué (ou l'arbitre) devra obligatoirement réunir le jury, dans le respect de l'article 13, avant de prendre une décision.

17.2 – Instruction et décision de sanction (*) : Les fautes collectives (voir CDC-16.1) et celles non prévues imputables à une équipe seront traitées directement par le Comité de Pilotage CDC qui a pouvoir de décision et de sanction.

17.3 – Conditions d'appel (*) : Appel de décision du Jury : suivant le Code de Procédure FFPJP. Dans tous les cas (même après décision de jury), c'est la Commission Départementale de Discipline qui est saisie suivant les procédures disciplinaires FFPJP en vigueur, appel à la Commission Nationale de la FFPJP.

17.4 – Fautes individuelles de joueurs et/ou dirigeants (*)

Tous les cas non prévus au présent règlement du CDC seront obligatoirement traités par le Comité d' Ille et Vilaine sur proposition de la Commission CDC ou de son Responsable.

Le présent règlement du CDC OPEN a été proposé par la commission CDC et validé par les membres du comité (aucun avis contre) . Il est valable pour l année 2024.